

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Lundi 27 avril 2026 à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 13 AVRIL 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur FLAHAUT David, Maire.

Etaient présents : Monsieur FLAHAUT David, Maire, Monsieur MAILLART Stéphane, 1^{er} Adjoint, Madame ROCHEL Coraline, Adjointe au Maire, Monsieur ADRIAENSSENS Eric, Adjoint au Maire, Madame FROISSART Isabelle, Adjointe au Maire, Monsieur HOC Jean-Pierre, Adjoint au Maire, Madame BRABANT Florence, Adjointe au Maire, Monsieur PRUVOT Jérôme, Adjoint au Maire, Monsieur GOSSELIN Claude, Conseiller Municipal, Monsieur HODE Alain, Conseiller Municipal, Madame LEBLANC Anne-Marie, Conseillère Municipale, Monsieur VAMBRE Didier, Conseiller Municipal, Madame RIGAUX Nadine, Conseillère Municipale, Monsieur DEVOLDER Jean-Bernard, Conseiller Municipal, Madame TRIBOULET Hélène, Conseillère Municipale, Monsieur CARON Jean-Christophe, Conseiller Municipal, Madame BAILLET Lucie, Conseillère Municipale, Monsieur BULTE Jérôme, Conseiller Municipal, Monsieur MARECHAL Jean-Philippe, Conseiller Municipal, Madame DEVIS Lise, Conseillère Municipale, Madame MARCY Caroline, Conseillère Municipale, Madame FOURNIER Virginie, Conseillère Municipale, Madame LERICHE Graziella, Conseillère Municipale, Monsieur VAN ROBAIS Baudouin, Conseiller Municipal, Madame LEVENT Anne, Conseillère Municipale, Monsieur DUSANNIER François, Conseiller Municipal, Madame BIGOT Catherine, Conseillère Municipale, ~~Madame MICHELI Karine, Conseillère Municipale~~, Monsieur GUIDEZ Pierre-Marie, Conseiller Municipal.

Absents : 1 Conseillère Municipale rayée ci-dessus.

Pouvoirs : Mme MICHELI Karine pour Mme BIGOT Catherine

Madame LERICHE Graziella, Conseillère Municipale déléguée, est secrétaire de séance.

VU l'exposé de Monsieur ADRIAENSSENS, Adjoint au Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général des impôts,

VU la Loi n°2025-1316 du 26 décembre 2025 spéciale ;

VU la circulaire préfectorale en date du 18 février 2026 relative aux informations et recommandations pour l'exercice budgétaire 2026,

VU la Loi n°2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 9 février 2026 relative au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2026,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier (RBF),

CONSIDERANT que l'année de renouvellement des organes délibérants, la date limite de vote des budgets locaux et des taux de fiscalité locale est reportée au 30 avril 2026,

ARRONDISSEMENT
DE
MONTREUIL-SUR-MER

Commune de CUCQ

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice

29

DELIBERATION N° 2

OBJET

Budget Primitif 2026

Considérant que le Budget Primitif 2026 a été transmis par voie dématérialisée préalablement à la réunion à chaque Conseiller Municipal, avec une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles destinée aux citoyens afin d'en saisir les enjeux,

Monsieur le Maire reprend chapitre par chapitre le projet de budget,

Après discussion et débat préalable permettant de constater l'assentiment sur le budget de la totalité ou de la majorité des conseillers présents, le budget principal est adopté par chapitres (Messieurs FLAHAUT et PRUVOT ne prenant pas part au vote du chapitre 65 relatif aux subventions accordées aux associations).

Le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 8 242 986,54 € pour la section de fonctionnement et à 4 365 468,82 € pour la section d'investissement.

BUDGET PRIMITIF 2026				
VOTE PAR CHAPITRES				
CHAPITRES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	RESULTATS
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
<u>DEPENSES</u>				
011	29	0	0	Adopté
012	29	0	0	Adopté
014	29	0	0	Adopté
65	27	0	2	Adopté
			(Mrs FLAHAUT et PRUVOT)	
66	29	0	0	Adopté
67	29	0	0	Adopté
68	29	0	0	Adopté
042	29	0	0	Adopté
<u>RECETTES</u>				
013	29	0	0	Adopté
70	29	0	0	Adopté
73	29	0	0	Adopté
731	29	0	0	Adopté
74	29	0	0	Adopté
75	29	0	0	Adopté
77/78	29	0	0	Adopté
042	29	0	0	Adopté
002	29	0	0	Adopté
SECTION D'INVESTISSEMENT				
<u>DEPENSES</u>				
20	29	0	0	Adopté
204	29	0	0	Adopté
21	29	0	0	Adopté
23	29	0	0	Adopté
16	29	0	0	Adopté
040	29	0	0	Adopté
041	29	0	0	Adopté
13	29	0	0	Adopté
<u>RECETTES</u>				
10/1068	29	0	0	Adopté
13	29	0	0	Adopté
165	29	0	0	Adopté
040	29	0	0	Adopté
041	29	0	0	Adopté
001	29	0	0	Adopté

La présente délibération, le budget primitif et ses annexes obligatoires ainsi que la note de présentation brève et synthétique seront transmis à la Préfecture du Pas-de-Calais au plus tard quinze jours après le délai limite fixé pour son adoption.

Les documents budgétaires seront mis en ligne et accessible gratuitement dans un délai d'un mois sur le site internet www.cucq.fr (menu « Municipalité » - rubrique « finances locales »).

Fait et délibéré à CUCQ, les jour, mois et an susdits.


LE MAIRE,
FLAHAUT David

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216202614-20260427-deliberation2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026

Publication : 27/04/2026

